

# ET SI "LA COMÉDIE HUMAINE" ÉTAIT UN MONUMENT DE LA LITTÉRATURE JURIDIQUE ?

Voilà une vaste fresque dont le juriste et l'homme de lettres n'ont pas fini d'apprécier la richesse. Puisant son inspiration à des sources jusque-là délaissées, Balzac a découvert, selon le mot de son ami Gauthier, « des poèmes et des drames dans le Code ». Le langage du droit fut pour lui, ainsi que les combats du droit, une pièce maîtresse de son univers. Lire Balzac, c'est donc aussi saisir à quel point la Littérature peut servir le Droit, et réciproquement.

Persuadée de la fécondité d'une telle approche, une équipe de passionnés était chaleureusement accueillie pour en parler, le 16 juin 2011, à la Maison de Balzac (47, rue Raynouard, Paris 16<sup>e</sup>). Investi par un public non moins enthousiaste, non moins chaleureux, ce lieu désormais mythique était le cadre idéal. Inlassablement poursuivi par ses créanciers, par le Droit donc, Balzac s'y cachait. Justice oblige, il était bon que notre dette à son égard y fût sinon acquittée, au moins reconnue.

Cet ouvrage en restera comme une preuve. Après un petit abécédaire merveilleusement illustré – sorte de florilège de citations juridiques piochées ici et là dans "La Comédie humaine" –, il reprend l'ensemble des contributions de cette belle journée, respectant le plan de l'œuvre originale : *Études de mœurs juridiques* ; *Études d'analyses juridiques* ; *Étude de philosophie juridique*.

Sans doute ce volume n'épuise-t-il pas le sujet. Quel livre le pourrait ? Que celui-ci suscite des idées, qu'il ouvre de nouvelles pistes de réflexion, qu'il permette de se faire du Droit une idée plus vivante, qu'il donne envie de lire ou de relire Balzac et son but sera atteint.

45 €  
455401  
ISBN : 978-2-7110-1735-5  
[www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr)

